

Notre Romont!

Action citoyenne pour un
développement participatif
et durable



Centre de Sport de Bossens: Les questions qui embarrassent la commune de Romont

Quatre remarques liminaires:

- La Commune a changé son "wording": elle ne parle plus de "construire un centre de sport", mais de "rénover les installations existantes". Cette dernière formule ne correspond pas à la réalité, car les installations ne seront pas seulement rénovées, mais également agrandies et complétées – avec les nuisances supplémentaires qui en découlent.
- La Commune prête à Notre Romont! des allégations dénuées de sens. Selon elle, nous prétendrions que le Centre de Sport de Bossens provoquera une hausse des impôts communaux. Jamais Notre Romont! n'a proféré une telle incongruité: nous avons mis en évidence le fait qu'il n'est guère raisonnable de privilégier des investissements secondaires lorsque des investissements prioritaires (Cycle d'orientation, école de la Condémine) vont faire exploser le budget de la Commune et, conséquemment, le taux de l'impôt communal.
- Le Centre de Sport de Bossens était classé en priorité 2, alors que la nouvelle école primaire de la Condémine (projet "Zelda" abandonné) était classée en priorité 1. Contre à toute logique, l'école a été reléguée en priorité 2 et le Centre de sport de Bossens classé en priorité 1. L'école de la Condémine – logée en partie dans des conteneurs – souffre de très graves manques et lacunes, qui rendent la construction d'un nouveau complexe urgente.
- La Commune avait déclaré à Notre Romont qu'elle fournirait uniquement ses informations à la population le canal de deux documents "pro Centre" (message du Conseil communal et prospectus de Comité de soutien), mais n'accordait qu'un seul prospectus aux opposants. Notre Romont! avait accepté cette clause. Or, en contradiction avec cet engagement, la Commune a organisé de surcroît, sans en avertir Notre Romont!, une conférence de presse. Notre Romont en prend acte mais ne souhaite pas commenter le changement de stratégie opéré par la Commune.

Les points qui mettent la politique de communication de la Commune en question:

1. L'information de la population sur le projet

- Jusqu'à la publication des documents relatifs à la séance du Conseil général – donc jusqu'à l'ultime moment – la Commune a évité d'informer sur le projet de Centre de Sport.
- Ce déni de communication est le point fondamental qui a déclenché le conflit entre certains riverains et les autorités communales:
 - Depuis la genèse du projet en 2014 (selon les informations fournies par les autorités) jusqu'à la demande de crédit au Conseil général en octobre 2016, les riverains n'ont été contactés ni par les autorités, ni par les commissions concernées, ni par les responsables opérationnels de la Commune, ni par l'entreprise mandatée.
 - Lors de la séance d'information organisée le 23 septembre 2016 par le Conseil communal à l'aula du CO, la Commune a présenté 6 projets – dont certains très imprécis et à long terme (déplacement de la gare) ou de nature privée (programmes immobiliers du Pré-des-Comtes et des Échervettes), mais pas le projet du Centre de Sport de Bossens sur lequel le Conseil général allait se prononcer deux semaines plus tard.

- Interrogé à plusieurs reprises sur la raison de cette omission, le Conseil communal a d'abord laissé entendre qu'il s'agissait d'un oubli, avant de déclarer lors de la séance d'information du 6 avril 2017 que c'était "parce que le projet était à bouts touchants".
- Cet argument hautement fantaisiste pourrait prêter à sourire. Mais le fait que le projet de bâtiment édilitaire avec déchetterie dans la Z.I. Bocheferra, qui était lui-même "à bouts touchants", ait été présenté ce soir-là relativise fortement l'envie de sourire.
- Le contrat avec l'entreprise mandatée ayant été conclu de gré à gré pour un montant de 130'000 francs (inférieur aux 150'000 francs imposant un appel d'offres), la conclusion du marché n'était pas soumise à publication. Les riverains ne pouvaient donc prendre connaissance de ce mandat qu'en consultant le dossier de projet... dont l'existence leur a été cachée!
- Lors d'une entrevue, Monsieur le syndic a déclaré à Notre Romont! que, dès réception, il avait déposé le classeur fédéral relatif au projet (dossier de projet) sur son bureau, à la disposition des citoyennes et citoyens qui désireraient le consulter. La Commune a donc répondu "a minima" aux exigences légales.

Les points qui mettent le Centre de Sport de Bossens en question:

2. Les terrains de Bossens peuvent changer d'affectation et passer de zone d'intérêt général à zone d'habitation de moyenne ou faible densité – par exemple pour construire un écoquartier haut de gamme

- Lors de la séance du Conseil général du 6 octobre 2016, un député d'un grand parti local a péremptoirement affirmé qu'il n'y aurait jamais de zone constructible à Bossens. Lors de la séance d'information du 6 avril, le représentant de la Commune a repris cette affirmation. Ces allégations n'engagent que leurs auteurs: légalement rien n'interdit un changement d'affectation. La preuve: la Commune met tout en œuvre pour réaliser un tel changement dans la Z.I. Bocheferra (projet actuellement en stand-by).

3. Le Centre de Sport de Bossens pourra-t-il être utilisé par les écoles?

- Les écoles ont besoin de nouveaux terrains de sport. Un centre situé à Bossens représenterait-il une solution pour elles? La direction de l'école primaire s'est déclarée disposée à utiliser ce centre. Se posent toutefois la question de l'acheminement des élèves, ainsi que celle de la grille d'exploitation des terrains, étant donné que ceux-ci ne peuvent être utilisés que dans la mesure où la météorologie le permet. Un service d'acheminement à horaire fixe ne peut donc être mis en place. La direction du CO, elle, confirme que Bossens ne représente en aucun cas une solution pour elle. Si des synergies ne sont pas trouvées, il faudra multiplier les investissements dans les équipements sportifs et créer des doublons.

4. La zone d'intérêt général de la route d'Arruffens se prête-t-elle à la construction d'un Centre de Sport?

- Oui, cette zone s'y prête: elle a été spécialement créée dans le but d'assurer le développement du CO et des installations sportives. Dans son message au Conseil général du 6 octobre 2016, la conseillère en charge du dossier l'a nié dans les termes suivants: *"... Le solde de la zone représentera env. 27'000 m². La surface au sol du [...] centre de sport est d'env. 23'000 m². Il est évident qu'il sera très difficile de prévoir une extension ultérieure du centre si nécessaire."* 27'000 m² moins 23'000 m² donnent un reliquat de 4'000 m², soit l'équivalent de l'emprise au sol de 8 villas familiales. Quelles "extensions ultérieures" susceptibles de dépasser l'emprise de 8 parcelles de maisons familiales la Commune prévoit-elle d'implanter à Bossens?

5. La zone du Glaney est-elle définitivement hors course?

- L'échec du projet de modernisation du site du Glaney a sonné le glas des ambitions de développer sportivement cette zone. L'échec tient essentiellement au fait que les exigences

de la protection des sites (zone ISOS) et les contraintes inhérentes à la construction en zone inondable n'ont pas été prises en compte. Notre Romont! est toutefois persuadé qu'un peu plus de doigté eut permis d'arriver à un consensus – en particulier en liaison avec la renaturation du Glaney. En conséquence, Notre Romont! continue à considérer, avec toutes les réserves requises, le Glaney comme un site potentiel.

6. L'endettement communal dû aux investissements va dépasser 73 millions de francs à l'horizon 2020

- Les prévisions financières annonçant un dépassement de la barre des 73 millions de francs, sont d'autant plus crédibles que les coûts explosent: obligation de repartir de zéro dans le projet de l'école primaire de la Condémine après abandon du projet Zelda (1 million de francs perdus dans ce projet, sans compter les dédommagements aux architectes), surcoût de plus de 50% à assumer avec les communes partenaires pour la rénovation de l'EMS de Vuisternens-devant-Romont (32 millions au lieu de 20 millions de francs), etc.

7. Le Centre de Sport de Bossens a été mis en compte dans la planification financière pour 2,5 millions de francs, alors qu'il coûtera plus du double

- Dans la planification financière présentée le 6 octobre 2016 au Conseil général, le Centre de Sport de Bossens est devisé à 2,5 millions de francs sur deux exercices. En réalité, il coûtera plus du double: le crédit de construction avalisé par le Conseil général le 6 octobre 2016 s'élève à 5'140'800 francs.

8. Le Centre de Sport coûtera plutôt 6 millions que 5 millions

- Les 5'140'800 francs alloués par le Conseil général ne comprennent ni l'acquisition d'une source pour 50'000 francs, ni la construction d'un bassin de rétention (dessiné sur le plan du projet) devisé par la Commune à 1 million de francs et susceptible d'être subventionné par le canton à hauteur de 200'000 francs. Le surcoût atteint donc 850'000 francs, ce qui représente un coût total de 5'990'800 francs – donc quasiment 6 millions, contre les 2,5 millions inscrits dans le plan financier. Si le Centre n'est pas bâti, le bassin de rétention ne doit pas être construit à court terme.

9. La planification financière prévoit une marge nette d'autofinancement pratiquement nulle cette année et de plus en plus négative à partir de 2018

- Lors de la séance d'information sur le Centre de Sport de Bossens du 6 avril, le représentant de la Commune a justifié l'attribution du crédit en se référant à l'excellente marge nette d'autofinancement obtenue en 2015. Or, la situation s'est gravement détériorée dans l'intervalle: on escompte un résultat nul ou négatif cette année et une dégradation rapide et continue par la suite.

10. La planification financière annonce qu'il sera impossible de maintenir le coefficient fiscal d'équilibre à 90%, que celui-ci pourra atteindre 107% en 2020 et grimper encore au-delà dans les années suivantes

- La planification financière élaborée par le cabinet d'audit BDO est précautionneuse. Elle laisse entendre qu'une gestion serrée des ressources, combinée à une amélioration du climat économique général, pourrait alléger la situation. Malheureusement, des événements imprévisibles sont survenus dans l'intervalle: relèvement des charges liées du district (2,5%) et du canton (4,0%) entraînant un surcroît de charge de 8,7 millions de francs.

11. Le Service financier ne peut pas empêcher cette explosion de l'endettement et de ses conséquences

- Le fait est avéré: le Service financier de la Commune gère avec parcimonie les ressources mises à sa disposition. Cela a incité la Commune à affirmer à répétition qu'une ges-

tion soigneuse des deniers publics permettra de maintenir le taux d'impôts à un niveau raisonnable. Or, le Service financier n'a aucun pouvoir sur le coût de la dette (service et effacement), puisque ces paramètres sont réglés par des clauses contractuelles entre bailleur et preneur de crédit.

12. Nous enregistrons à Romont un pourcentage très élevé de personnes physiques ne payant pas ou seulement très peu d'impôts

- Dans une interview publiée il y a quelques années, le précédent syndic avait déclaré que 40% des résidents ne paient pas ou seulement très peu d'impôts. Ultérieurement, il a précisé ce que cela signifiait: entre 0 et 500 francs par an.

13. La pression combinée d'une fiscalité cantonale et communale élevée va devenir dissuasive pour les revenus élevés

- À Romont, une famille ayant un revenu imposable de 50'000 francs et une fortune imposable de 50'000 francs paie 1'900 francs d'impôts en plus que dans la commune la moins chère du canton. Dans un papier de position de l'automne dernier, un grand parti cantonal annonçait: *"...notre canton se situe en queue de peloton en ce qui concerne l'impôt sur le revenu et la fortune. Les Fribourgeois paient comparativement aux autres cantons un impôt nettement plus lourd au fisc cantonal."*

14. La Commune s'est fixé des objectifs ambitieux en matière d'accroissement de la population et du nombre des contribuables

- Dans la planification financière, la Commune se propose d'attirer 1'000 nouveaux résidents, dont 600 contribuables, d'ici à 2020. Additionnons "canton parmi les plus chers" et "commune parmi les plus chères du canton" (et probablement la plus chère en 2020) et interrogeons-nous: avons-nous en main les atouts requis pour attirer de bons contribuables? Les hauts revenus sont en effet réputés pour leur volatilité résidentielle, comme le prouvent différents exemples (Zurich, Freienbach, Wollerau, etc.).

15. Romont manque de personnes morales et physiques produisant des biens et des services à haute valeur ajoutée

- Le tissu économique de Romont est peu développé et peu diversifié. Promouvoir le développement économique de Romont est une urgence absolue: il nous manque en particulier des personnes morales – essentiellement des PME – produisant des biens et des services à haute valeur ajoutée et ayant leur siège fiscal dans la commune. Nous sommes trop tributaires d'entreprises susceptibles de nous mettre sous pression en exigeant un traitement de faveur ou en menaçant de délocaliser rapidement. Des PME novatrices et compétitives attirent un personnel hautement qualifié – qui appréciera de s'installer à Romont s'il y trouve des sites d'habitation à la hauteur de ses moyens financiers, de sa conception de l'habitat et de la qualité des infrastructures.

Notre Romont!

Action citoyenne pour un développement participatif et durable"

Christian Dætwyler

Président

En Bouley 104

T: +41 44 954 20 10

M: +41 79 423 16 88

F: +41 44 954 22 88

E: daetwyler@hispeed.ch

I: www.notre-romont.ch

08.05.2017